



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 125.2020

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29				
En exercice :	29				
Qui ont pris part à la délibération :	27	Pour : 27	Contre : 0		

Date de la convocation : 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ, Maire.

Présents : M. ANDRÉ. Mmes ANDREU. BALAGUE. M. BECHENY. Mme CHALLET. M. DEBUISSER. DENES. MM. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. THOMAS. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY. Mme VIGNE.

Pouvoir(s) : Mme CHALLAL à M. RAFAZINE. Mme CLAIREFOND à Mme DENES. M. JAMMES à M. MANERO. Mme OVADIA à Mme PONS. M. TALBOT à M. MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : Mmes ARMENGAUD. CHALLAL. CLAIREFOND. FABREGAS. OVADIA. MM. JAMMES. TALBOT.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Exposé :

Conformément aux dispositions de l'article L 1412-2 du Code général des collectivités territoriales, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes prise individuellement est égale ou supérieure au seuil européen qui figure en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5.

L'article R. 2162-24 du Code de la commande publique précise également que les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury de concours de maîtrise d'œuvre.

Pour les communes de plus de 3500 habitants la commission d'appel d'offres est composée par le Maire ou son représentant (président de la commission), de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein du Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par ailleurs, l'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le projet de création d'un groupe scolaire dans le secteur Gratian rend nécessaire la création de cette commission d'appel d'offres propre à cette opération et de désigner ses membres.

La liste « Aucamville, agissons pour demain » présente :

- Comme membres titulaires :
 - o Mme VIGNE
 - o M. MANERO
 - o Mme FABREGAS
 - o M. MUSARD
 - o Mme ARMENGAUD

- Comme membres suppléants :
 - o Mme DENES
 - o M. TALBOT
 - o Mme PONS
 - o Mme BALAGUE
 - o Mme TOULY

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2121-21 du Code général de collectivités territoriales,

Vu l'article R. 2162-24 du Code de la commande publique,

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égale à celui des membres titulaires,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : qu'il ne sera pas procédé au vote à scrutin secret pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres en application de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Article 2 : de déclarer élus :

- Comme membres titulaires :
 - o Mme VIGNE
 - o M. MANERO
 - o Mme FABREGAS
 - o M. MUSARD
 - o Mme ARMENGAUD

- Comme membres suppléants :

- o Mme DENES
- o M. TALBOT
- o Mme PONS
- o Mme BALAGUE
- o Mme TOULY

Document signé électroniquement par M. ANDRE, Maire, le 21/12/2020

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE